

MANGROVE ET ZONE INDUSTRIELLE, QUELLE TRANSITION POUR UNE PROTECTION EFFECTIVE DES ZONES HUMIDES LITTORALES DE GUADELOUPE ?

paysages terrestres et marins, mangrove, règlementations, pression foncière, anthropisation du littoral

Les mangroves sont des milieux forestiers tropicaux ou subtropicaux aux conditions environnementales très spécifiques. Situées entre terre et mer, occupant les milieux côtiers abrités et riches en sédiments. Elles contribuent au développement économique et culturel des territoires et se dressent comme des barrières face aux événements naturels et climatiques : développent le tourisme, refoulent l'érosion, protègent les villes alentours face aux fortes houles, aux tempêtes et aux cyclones, servent de refuge et de garde-manger pour de nombreux poissons et des crustacés faisant l'objet d'un commerce très profitable aux populations, offrent des opportunités en matière d'enseignement, de recherche scientifique, de loisirs et d'écotourisme... Cependant, bien que très précieux et protégés, ces écosystèmes subissent de très fortes pressions anthropiques : aménagement urbain, touristique et agricole entraînant plusieurs formes de pollutions, aquacultures, détournement de cours d'eau... Quelle forme de paysage concilierait à la fois, développement urbain et protection de ces milieux naturels ? Quelle est la part d'efficacité des outils réglementaires déjà élaborés ? Quelles sont leurs limites ? Comment y apporter spatialement et temporellement une solution ?

En Guadeloupe, collectivité d'Outre-Mer, c'est généralement émerveillés que les voyageurs atterrissent après avoir survolé le Grand et le Petit-Cul de Sac-Marin. Ces vastes baies de 29 500 ha, formant un trait d'union le long de la Rivière-Salée (détroit entre les deux îles aux caractéristiques géologiques et pédologiques distincts, la Basse-Terre et la Grande-Terre), interpellent de par leurs compositions : de nombreux îlets verdoyants incrustés dans de somptueux lagons au camaïeu de bleus, 40 km de récifs coralliens et plus de 5 000 ha de zone littorale composée de la plus grande zone de mangrove intacte des petites Antilles, de forêts marécageuses et de marais herbacés. Bouillonnante de vie, constituée de palétuviers et d'arbres rares dont les racines sont à la fois ancrées dans la terre et dans l'eau, la mangrove, est encore aujourd'hui considérée comme un gardien des esprits et des mémoires des ancêtres de l'île. Ce milieu tropical, image même du chaos et du misérable, a longtemps effrayé et repoussé les insulaires. N'y voyant qu'un lieu, où jeter leurs déchets et enfouir des cadavres.

Alors que ces espaces ont longtemps été jugés hostile à l'homme, selon les populations locales, ils représentaient, déjà à la moitié du XVIIIème siècle, une opportunité économique pour les premiers européens installés du fait de leur bonne navigabilité.

Le Grand Cul-de-Sac Marin a été classé depuis 1993 par la convention de Ramsar en zone humide d'intérêt international et en 1994, après la reconnaissance, par l'Unesco, de sa valeur patrimoniale, l'archipel de la Guadeloupe a été classée « réserve mondiale de la biosphère ».

Pourtant, j'ai vu au cours de mes derniers voyages ces formations végétales étrécir et être fortement comblées au profit du développement de la Zone Industrielle et Commerciale (ZI) de Jarry, espace urbain qui a fait de la ville de Baie-Mahault le « Poumon économique » (1) de la Guadeloupe.

La Forêt Marécageuse de Jarry, composée à la fois d'espèces de forêts tropicales et de mangroves, est aujourd'hui encerclée et compressée par diverses formes urbaines. Sur ce site, ce sont au total plus de 200 ha de Domaine Public Maritime qui se sont vu confiés au Conservatoire du littoral en plein cœur de Jarry en 2010 et qui font l'objet d'occupations illégales visant à étendre les surfaces de stockage des différentes entreprises concernées. Au regard des différents services qu'elle rend au territoire et à la ZIC, cet établissement public tente en vain de s'appuyer sur sa politique foncière de protection des écosystèmes et paysage du littoral pour repousser l'urbanisation. De ce fait, comment par la reconquête de ses lisières veiller à sensibiliser les usagers du site de l'importance de sa préservation ?

M'intéresser à ce milieu que j'ai beaucoup arpenté étant plus jeune, me permettrait d'une part de questionner les contradictions qu'il existe entre protection et revalorisation et d'autre part de développer un langage et une posture visant à enrayer les conflits entre gestionnaires et entreprises privées. Ainsi en m'appuyant sur le site urbain de la ZIC de Jarry, concerné par l'enjeu mangrove, j'aspire à transgresser les limites de protection actuelles pour établir par le projet de paysage une meilleure protection de cet espace.

Plusieurs réalisations peuvent émerger de l'analyse de ces franges frontales opposant l'urbain à la nature. Par exemple, celle-ci pourrait prendre la forme d'une lisière minutieusement réfléchie au regard des particularités morphologiques du site : les profondeurs des espaces de mangrove, la distance qui sépare l'espace bâti de la végétation, les différentes formes végétales... La récupération du foncier se ferait dans le temps et au regard des différentes occupations. L'ensemble des propositions viserait à offrir divers usages et permettrait de mettre la richesse écologique du milieu sous le regard plus attentif des usagers.

1. selon les acteurs politiques de la ville